

## Agroécologie et élevage font bon ménage !

Élaboré dans le cadre de PROTEGE, un contrat de services, conclu entre la CPS et la Chambre d'agriculture<sup>1</sup>, vient mettre l'accent sur des prestations d'élaboration et de diffusion de solutions visant à renforcer, dans le domaine de l'élevage bovin, l'agroécologie et la résilience au changement climatique en Nouvelle-Calédonie.



**D**u fait d'une conduite à l'herbe avec près de deux hectares par animal en moyenne, le modèle d'élevage extensif calédonien est considéré comme vertueux. Qu'il s'agisse du stockage du carbone dans le sol ou de maintien de la biodiversité, le bilan global est positif. Toutefois, la filière bovine calédonienne s'essouffle depuis une vingtaine d'années, avec un taux de couverture de la consommation locale proche de 55 %, alors qu'il avoisinait les 95 % en 2000. Depuis 2012, la charte bovine animée par la Chambre d'agriculture veille à favoriser le (re-)développement de cette filière avec pour objectifs stratégiques, outre des facteurs économiques de rentabilité et d'attractivité du métier d'éleveur, la réponse aux attentes citoyennes quant à la qualité de la viande, le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité. La promotion des pratiques agroécologiques s'inscrit dans ce cadre-là.

### AGROÉCOLOGIE EN ÉLEVAGE : PRINCIPES DE BASE

En élevage, l'agroécologie repose en effet sur des principes de base :

- > gérer le bien-être animal, ce qui passe notamment par le choix d'espèces adaptées à leur environnement ;
- > développer l'autonomie alimentaire grâce à l'optimisation de la gestion du pâturage tournant ;

- > transformer les effluents animaux en ressources supplémentaires ;
- > renforcer la résilience grâce au maintien d'une diversité au sein des troupeaux et des cultures ;
- > préserver la diversité biologique.

### UN PROJET D'ACTIONS REPOSANT SUR TROIS AXES MAJEURS

Le projet européen, élaboré dans le cadre de PROTEGE, tend précisément à rechercher, expérimenter, valider des modes d'élevage conformes à ces principes, avec des producteurs pionniers en termes d'innovation, afin de renforcer leur résilience au changement climatique, de limiter l'impact environnemental de l'élevage bovin extensif, voire de renforcer la contribution positive des systèmes herbagers.

D'un point de vue opérationnel, cela se traduira par la valorisation des pratiques innovantes et des savoirs des agriculteurs, la production de références technico-économiques en pratiques agroécologiques dans l'élevage bovin allaitant, la construction et la diffusion de messages et de techniques validés par tous les acteurs. Au cœur de ce projet figure un réseau constitué par quatre fermes de démonstration, mobilisées sur les différentes thématiques étudiées dans le cadre de PROTEGE.

Dans ce contexte, trois axes majeurs ont été choisis en Nouvelle-Calédonie :

- > la gestion du parasitisme qui doit conduire à une réduction toujours plus prononcée des tiquicides. Il s'agit notamment de favoriser une meilleure adaptation génétique du cheptel à l'environnement local ;
- > l'optimisation de la gestion des fourrages, qui doit conduire à réduire les intrants (aliments et produits phytosanitaires). L'alimentation des bovins est de loin le facteur ayant le plus d'effets sur la résilience des systèmes d'élevage agropastoraux et doit donc être replacée au cœur des pratiques. De même, la gestion du parasitisme et la gestion des plantes envahissantes nécessitent un pilotage raisonné des pâturages ;
- > l'évaluation de la biodiversité de l'élevage bovin calédonien. Une étude doit venir confirmer que les services écosystémiques rendus par la filière bovine sont réels et importants. Cette action permettra d'identifier et de valoriser les pratiques favorables au développement de la biodiversité dans les élevages.

L'ensemble du dispositif s'échelonne jusqu'en septembre 2022. À cette date, un bilan sera réalisé des actions entreprises dans l'intervalle.

<sup>1</sup> Le contrat est conclu entre la Communauté du Pacifique (CPS), gestionnaire de PROTEGE, et la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, en sa qualité de chef de file du volet « Agriculture et foresterie » en Nouvelle-Calédonie